

Chambéry, le 14 juin 2021

Protection de l'enfance et handicap

Le Département propose une revalorisation des salaires des professionnels de la protection de l'enfance et du handicap.

À la demande des organisations syndicales et des fédérations professionnelles, le Président du Département a organisé ce jour une réunion de travail et d'échanges sur l'attractivité des métiers des secteurs du social et du médico-social de la protection de l'enfance et du handicap en Savoie. Partageant leurs préoccupations sur les enjeux de recrutement et de fidélisation des professionnels, le Département propose une revalorisation salariale pour plus de 1 140 salariés travaillant dans ces secteurs d'activité. Avec cette mesure, le Département, chef de file des politiques sociales, renforce son soutien aux acteurs de l'autonomie et de la protection de l'enfance qui sont au cœur de son Schéma social unique.

*consultation nationale des acteurs du système de soin français qui a abouti à la prise en charge par l'État de la revalorisation des salaires en hôpitaux, en EHPAD, en établissements de santé publics autonomes ou dans le secteur privé à but non lucratif.

Dans le prolongement du Ségur de la santé* et après avoir décidé du financement de la revalorisation des salaires des aides à domicile associatives à compter d'octobre prochain, le Département de la Savoie souhaite intervenir en faveur des professionnels travaillant dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) qu'il finance. Il s'agit de reconnaître le caractère essentiel de ces métiers de l'aide à la personne, au cœur des enjeux de notre société, et qui assurent la continuité d'accompagnement depuis le début de la crise sanitaire.

La proposition de revalorisation salariale concerne les personnes travaillant dans les ESMS savoyards sous financement départemental. **Pour le Département, cette mesure représente un budget supplémentaire de 4 millions d'euros par an.**

1 140 salariés sont concernés par cette revalorisation salariale dans plusieurs secteurs en tension :

- 610 œuvrant dans l'aide sociale à l'enfance dont le Foyer de l'enfance du Département ;
- 450 mobilisés dans le secteur du handicap au sein des foyers de vie, d'hébergement, d'accueil médicalisés, de services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés et structures expérimentales ;
- 80 salariés travaillant au sein des résidences autonomie pour personnes âgées.